



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE SAONE-ET-LOIRE

N° 202362

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

De la Commune de Saint-Maurice-lès-Châteauneuf
Séance du jeudi 07 septembre 2023

L'an deux mil vingt-trois, le sept septembre à 19h30,

Le conseil municipal de la Commune de Saint-Maurice-lès-Châteauneuf, s'est réuni en séance ordinaire au nombre prescrit par la loi sous la Présidence de Monsieur Jean-Luc CHANUT, Maire.

<p>Etaients présents : BASSEUIL Roland, BRESCIANI Pascal, CHANUT Jean-Luc, CORRE Michelle, DESBROSSES Dominique, GROUILLER Sébastien, JONON Corinne, LABOURET Christian, LAMBOROT Cécile, LAROCHE Lucas, MARTIN Claire, RENAUX Cécile</p> <p>Etait absente excusée : BUTTET Frédéric, ayant donné pouvoir à CORRE Michelle</p> <p>Secrétaire de séance : LAMBOROT Cécile</p> <p>Secrétaire de Mairie : BONNETAIN Ingrid</p>	<p>Nombre de membres en exercice : 13</p> <p>Nombre de membres présents : 12 Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0</p> <p>Date de convocation : 31/08/2023</p>
---	--

OBJET : DELIBERATION RELATIVE AUX CONTRATS D'ASSURANCES (BATIMENTS ET STRUCTURES ET VEHIGULES)

Les contrats d'assurances, arrivant à échéance début 2024, une consultation de plusieurs compagnies avait été lancée.

Deux d'entre elles ont répondu.

Le Maire présente un tableau récapitulatif des différentes informations.

Après études de ces différents éléments, le conseil municipal décide à l'unanimité de choisir la proposition de Groupama.

Fait à St Maurice Les Châteauneuf, le 07/09/2023.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil municipal.

Par délégation du Maire, Jean-Luc CHANUT,
Le 1^{er} Adjoint, Christian LABOURET.

